PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS

PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 783 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 603 AFIN D'INTERDIRE LES PROJETS D'ENSEMBLE DANS LES ZONES H ET VR

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance du conseil tenue le 12 mai 2026, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement no 783 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 603 AFIN D'INTERDIRE LES PROJETS D'ENSEMBLE DANS LES ZONES H ET VR.

Ce projet de règlement vient préciser « « Malgré toute disposition contraire dans le présent règlement, il est permis de faire des projets d'ensemble partout sur le territoire à l'exception des zones H et VR aux conditions de présente section ».

Ce projet de règlement **concerne l'ensemble des zones de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

Date :	**Lundi le 8 juin 2026**
Endroit :	**Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François (1067, rue Principale)**
Heure :	**19h00**

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François. Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, LE 1er juin 2026

Stéphane Simard, CPA, DMA
Directeur général et greffier-trésorier